



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Avenir des écoles creusoises, de qui se moque-t-on ?

Le 2 novembre, le SNUipp-FSU23 a écrit à l'ensemble des maires et des présidents de communautés de communes de la Creuse pour les alerter sur les dangers que représente le protocole « offre scolaire » signé entre l'IA, le recteur, le préfet et le président de l'AMAC et mis en ligne sur le site de l'Inspection Académique. Les premières réunions de concertation visant à revoir l'offre scolaire sur le département devaient commencer à se tenir le lendemain avec les maires et les représentants de communautés de communes du département.

Pourquoi les réunions qui devaient se tenir par cantons entre le 3 et le 25 novembre ont-elles été annulées, puis remplacées par une seule et unique réunion départementale le vendredi 13 novembre au centre médical MGEN de Sainte-Feyre ? En plénière, les questions de fond ne seront certainement pas abordées et les interventions « locales » seront écartées. La discussion sur l'avenir des écoles creusoises risque de rester bien éloignée du terrain et les questions réelles sans réponse. D'ailleurs la convocation ne parle plus que d'une présentation des modalités de mise en œuvre du protocole.

Le SNUipp-FSU23 constate que ces atermoiements dénotent un manque de considération pour traiter cette question, ô combien importante, relative à l'offre scolaire dans le département. Elle engage pourtant profondément l'avenir des enfants creusois et des personnels qui travaillent dans les écoles et aurait mérité un débat beaucoup plus large. Le SNUipp-FSU23 a toujours contesté l'apparente volonté de l'Education Nationale de ne pas ouvrir la discussion sur l'avenir des écoles, notamment aux personnels, aux parents et à leurs représentants qui n'ont à aucun moment été consultés sur le protocole. Il trouve d'ailleurs déplorable que les maires des communes sans école n'aient pas été convoqués pour participer à ces premiers temps de concertation. En effet, l'Inspection Académique ne peut ignorer que les élèves de ces communes étant déjà les plus éloignés des établissements scolaires, la suppression de leur école de rattachement rendrait leurs trajets encore plus longs. Il est impératif que les usagers et les personnels soient consultés sur ce dossier. Pour la seconde convocation, l'IA n'aurait encore écrit qu'aux maires ayant une école. Le SNUipp-FSU23 espère que cette erreur sera réparée. Il est primordial que toutes les parties concernées par l'offre scolaire dans le département soient associées à la démarche et puissent faire valoir leur point de vue.

Si l'on voulait faire croire que toutes les décisions sont déjà prises, on ne s'y prendrait pas autrement ! Les services de l'Éducation Nationale dans l'académie continuent d'organiser le passage en force du protocole ! Ils n'ont d'ailleurs pas non plus fait la preuve que la restitution des 5 postes promis par l'AMAC (voir déclaration jointe) était effective !

Il est primordial que la riposte s'organise rapidement. Le SNUipp-FSU23 propose à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents, élus avec mais aussi sans école dans leur collectivité) de se retrouver pour une première action le vendredi 13 novembre 2015 à partir de 17h devant l'entrée de la salle de conférence du centre médical MGEN à Sainte-Feyre.

Contacts : SNUipp-FSU23 : 06 30 17 47 53 / 05 55 41 04 81